

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-067

Développement économique

Zone Demi-Lieue Nord
Lieudit « Les Tuileries Sud »
Commune de Mably

Concession d'usage temporaire
d'une réserve foncière
du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2023
avec Romain LAURAND

Certifié exécutoire	06 MARS 2023
Reçu en préfecture	06 MARS 2023
Publié	06 MARS 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver les concessions pour occupation de réserves foncières ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Eric PEYRON subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire des parcelles de terrain cadastrées section ZE n° 25, 26, 29 et 31, d'une superficie totale de 2ha 77a 77ca, situées zone Demi-lieue Nord lieudit « Les Tuileries Sud » sur la commune de Mably ;

Considérant que ces parcelles constituent une réserve foncière d'intérêt général, dans le cadre du projet d'aménagement de la zone Demi-lieue Nord de Mably ;

Considérant que ces parcelles de terrain, même si elles ont une vocation économique à terme, nécessitent d'être entretenues par un exploitant agricole, dans l'attente de leur viabilisation ;

Considérant que Romain LAURAND demeurant lieudit « Grapigny » commune de MABLY, qui occupe les parcelles de terrain cadastrées ZE n° 25, 26, 29 et 31 depuis le 1^{er} janvier 2017 pour son activité d'élevage, a sollicité Roannais Agglomération en février 2023 pour renouveler sa concession d'usage temporaire d'une réserve foncière arrivée à terme ;

Considérant qu'une concession d'usage temporaire d'une réserve foncière est nécessaire, pour formaliser les conditions d'occupation de ces parcelles, avec Romain LAURAND ;

DECIDE

- D'approuver la concession d'usage temporaire de réserves foncières avec Romain LAURAND demeurant lieudit « Grapigny » 42300 MABLY ;
- De préciser que cette concession d'usage temporaire concerne l'occupation des parcelles de terrain non bâties cadastrées section ZE numéros 25, 26, 29 et 31, d'une contenance totale de 2ha 77ca 77a, situées lieudit « Les Tuileries Sud » Zone de la Demi-lieue Nord Commune de Mably ;
- De préciser que cette occupation est consentie pour l'exercice de son activité d'élevage exclusivement compatible avec la nature du terrain qui est en pré et pâturage ;
- De dire que la concession prend effet le 1^{er} mars 2023 et se termine le 31 décembre 2023 inclus ;
- D'indiquer que l'occupation est consentie à titre onéreux, conformément à la grille tarifaire en vigueur approuvée par le conseil communautaire.

*Par délégation du conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,*

Eric PEYRON

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

